



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

congés payés

Question écrite n° 63903

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation sur la question de l'affiliation aux caisses d'entreprises. En effet, le syndicat des indépendants (SDI) souligne le caractère pour le moins illégitime de la nécessité de l'obligation d'affiliation à ces caisses, qui réalisent de façon marginale des travaux relevant de l'activité du bâtiment et des travaux publics. Conséquences financières, impact négatif pour l'investissement, nombreux sont ceux qui dénoncent le caractère lourd et contraignant de l'ensemble du système. Aussi, il le prie de bien vouloir lui indiquer ses intentions quant à l'obligation d'affiliation aux caisses de congé payé du bâtiment et des travaux publics (CCBTP) aux seules entreprises relevant de la convention collective du BTP.

Texte de la réponse

Plusieurs secteurs professionnels et un nombre significatif de petites entreprises ont fait part au ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation de difficultés liées aux modalités et conditions d'affiliation aux caisses de congés payés du bâtiment, en particulier en raison du caractère obligatoire de l'affiliation dès lors que l'entreprise effectue, même marginalement, des travaux relevant de l'activité du bâtiment et des travaux publics. Pour répondre à cette situation insatisfaisante, une concertation avec le ministère délégué aux relations du travail a conduit à un aménagement réglementaire par voie de décret. Ce décret restreindra le champ d'affiliation obligatoire aux caisses pour les entreprises dont l'activité relevant du secteur du bâtiment est marginale. Il aménagera le régime des congés versés par les caisses pour limiter le coût pour ces entreprises. Il s'agit ainsi de mieux adapter les critères d'affiliation aux réalités économiques des entreprises concernées.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63903

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2005, page 4191

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5422